



349, rue Labelle
Saint-Jérôme (Québec)
J7Z 5L2

Région des Laurentides

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 338-20
CHANGEMENT DE DATE DE LA VENTE DES IMMEUBLES
POUR NON PAIEMENT DES TAXES

AVIS PUBLIC vous est par la présente donné par le soussigné, qu'à sa session ordinaire du 27 mai 2020, le Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Rivière-du-Nord a adopté le règlement numéro 338-20 modifiant le règlement numéro 5 concernant le changement de date de la vente des immeubles pour non paiement des taxes.

La vente des immeubles pour non paiement des taxes de la MRC de La Rivière-du-Nord, pour l'année 2020, aura donc lieu le 12 novembre 2020.

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce deuxième jour de juin deux mille vingt (2 juin 2020).

Roger Hotte
Directeur général et secrétaire-trésorier